



Sinistre dégâts des eaux sur chauffage partie commune

Par **mnm**, le **26/10/2015** à **17:20**

Suite à un sinistre sur les tuyaux de chauffages collectifs situé dans ma salle à manger et chambre.

L'expert de l'assurance de la copropriété à fait une estimation des dégâts:

Montant : 495€

Vétusté : 123,75€

Montant vétusté : 371,25€

Vétusté récupérable : 123,75€

Mon assurance m'a remboursé : 320€

Comment ce fait-il que je n'ai pas eu un remboursement de 320€. Qui va me rembourser les 175€ de différence?

quel recours puis je faire auprès de mon assurance ou de la copropriété ?

Merci